

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 6 février 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Marie-Claire Vachon, Claudette Laflamme, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Claude Brunet et Normand Durand

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 2017
3. Acceptation des comptes payables au 31 janvier 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} janvier 2017
4. Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016
b) Comité des aînés de Piedmont	Demande de subvention
c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Réponse à notre résolution pour installer des panneaux interdisant les « freins moteurs » boulevard des Laurentides
d) Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	Demandes pour barrages routiers – Guignolée 9 décembre 2017
e) Regroupement pour un Québec en santé	Demande pour appuyer l'organisme pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif
f) MRC des Pays-d'en-Haut	<ol style="list-style-type: none"> a) Transformation démographique de la région administrative des Laurentides b) Indice de vitalité économique
g) Comité régional pour la protection des falaises	Demande de permission – activité Pandora 24 qui aura lieu les 22 et 23 juillet 2017
h) Commission scolaire des Laurentides	Départ de M. Claude Pouliot, directeur général
i) Collectivités en fleurs	Invitation à l'édition nationale 2017
j) Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides	Demande de changement aux transports adaptés
k) Club « La Toison d'Or »	Lettre de remerciements pour la subvention
l) Mutuelle des municipalités du Québec	Ristourne 2016 au montant de 4 009\$
5. Rapport du Comité des travaux publics
6. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme
7. Rapport du Comité consultatif en environnement
8. Rapport du Comité des loisirs et de la culture

9. Rapport du Comité de la sécurité publique
10. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
11. Résolution – adoption du projet de règlement #847-17 – règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général
12. Avis de motion – règlement #847-17 – règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général
13. Résolution – dispense de lecture – règlement #847-17
14. Résolution – nomination de Mme Sylvie Dupuis présidente d'élection 2017
15. Résolution – mandat à la firme Innovision+ pour le soutien technologique et matériel aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale
16. Résolution – nomination de M. Claude Brunet pro-maire pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017
17. Résolution – mandat à Équipe Laurence, experts-conseils – raccordement chemin des Perches au réseau municipal
18. Résolution – autoriser la directrice des finances à procéder à des affectations budgétaires
19. Résolution – acheter cinq (5) parcelles de terrains de la famille Terzi pour la somme de 20 000 \$, autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer ledit contrat et mandater Me Françoise Major, notaire, à préparer ledit contrat
20. Résolution – dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier de la liste des propriétés – taxes 2016 et antérieures non payées
21. Résolution – tarification Campuces 2017
22. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec Mme Isabelle Filion – année 2017
23. Résolution – annuler la résolution #11913-1216 (contrat avec la compagnie Plomberie Danny Potvin Inc. pour l'installation des compteurs d'eau)
24. Résolution – installation de 45 compteurs d'eau par la compagnie Plomberie JCM Inc. pour la somme de 10 350 \$
25. Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics (élève de la polyvalente A.N. Morin)
26. Demande de dérogation mineure
 - a) 230, chemin des Cormiers (remise de jardin)
27. Demandes de P.I.I.A. -
 - a) 368, chemin de la Corniche (rénovations)
 - b) 434B, chemin Avila (enseigne)
28. Rapport sur la qualité de l'eau potable
29. Divers
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des sujets suivants :

- 11945-0217 a) Résolution - CPE La Barbouille
b) Résolution - Sommet municipal sur les changements climatiques – 21-22-23 mars 2017

ADOPTÉE

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 2017

- 11946-0217 Il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

- 11947-0217 **Acceptation des comptes payables au 31 janvier 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} janvier 2017**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 31 janvier 2017 au montant de 559 991,75 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} janvier 2017 au montant de 712 283,09 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

Correspondance

- a) **MRC des Pays-d'en-Haut**
- Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016

- b) **Comité des aînés de Piedmont**
Demande de subvention.

- 11948-0217 **Résolution – subvention – Comité des aînés de Piedmont**

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement qu'une subvention de 1 000\$ soit octroyée au Comité des aînés de Piedmont pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Lettre suite à l'envoi de notre résolution pour installer des panneaux interdisant les « freins moteurs » sur le boulevard des Laurentides.

d) Garde-manger des Pays-d'en-Haut

Demande de barrages routiers - Guignolée 2017

Résolution – barrages routiers – Guignolée 2017 - 9 décembre 2017

11949-0217

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir deux (2) barrages routiers lors de l'événement de la Guignolée 2017, qui se tiendra le 9 décembre 2017, soit sur le chemin Avila à l'intersection du chemin des Pentés et sur le chemin de la Montagne à l'intersection du Parc linéaire.

Il est bien entendu que la responsable du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut devra aviser la Sûreté du Québec de la tenue d'un tel événement et devra prendre les mesures appropriées afin que les sites soient sécuritaires.

ADOPTÉE

e) Regroupement pour un Québec en santé

Demande pour appuyer l'organisme pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif.

11950-0217

Résolution – appui à l'organisme « Regroupement pour un Québec en santé » pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*.

Et à cet effet, la municipalité demande au gouvernement du Québec :

1. De produire et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution à M. Claude Cousineau, député de Bertrand; au ministre des finances M. Carlos Leitao; à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie Mme Lucie Charlebois; au premier ministre M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE

f) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt de documents relativement à la transformation démographique de la région administrative des Laurentides et quant à l'indice de vitalité économique.

g) Comité régional pour la protection des falaises

Demande d'autorisation pour la tenue de l'activité Pandora 24 qui aura lieu les 22 et 23 juillet 2017.

11951-0217

Résolution – Comité régional pour la protection des Falaises – Pandora 24 – 22 et 23 juillet 2017

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le Comité régional pour la protection des falaises à avoir accès à la partie de la réserve naturelle Alfred-Kelly située sur son territoire lors de l'activité Pandora 24 qui aura lieu les 22 et 23 juillet 2017.

Il est bien attendu que les organisateurs devront enlever, dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'événement, toute la signalisation qui aura été requise pour l'activité ainsi que toute autre matière laissée sur place.

ADOPTÉE

h) Commission scolaire des Laurentides

Communiqué nous informant du départ de M. Claude Pouliot, directeur général de la Commission scolaire des Laurentides.

i) Collectivité en fleurs

Invitation à l'édition nationale 2017 de Collectivités en fleurs.

j) Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides

Lettre demandant un changement aux transports adoptés.

k) Club « La Toison d'Or »

Lettre de remerciements pour la subvention reçue.

l) Mutuelle des municipalités du Québec

Lettre nous avisant de la ristourne pour 2016 au montant de 4 009 \$.

Rapport du Comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un résumé de la réunion du Comité des travaux publics qui s'est tenue le 19 janvier 2017.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 26 janvier 2017.

Rapport du Comité consultatif en environnement

Madame Marie-Claire Vachon fait un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 17 janvier 2017.

Rapport du Comité des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs et de la culture qui s'est tenue le 19 janvier 2017.

Rapport du Comité de la sécurité publique

M. Pierre Salois fait rapport de la réunion du Comité de la sécurité publique qui s'est tenue le 30 janvier 2017.

Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Monsieur Normand Durand fait un résumé des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

RÈGLEMENT N° 847-17

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE AU BASSIN DÉCRIT À L'ANNEXE « A » POUR REMBOURSER LE FONDS GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 837-15 pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une longueur d'environ 140 mètres sur le chemin des Bois-Blancs;

ATTENDU QUE le montant prévu pour la réalisation des travaux était de **CINQUANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (59 154 \$)**;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux a été de **SOIXANTE-DEUX MILLE HUIT CENT SEIZE DOLLARS (62 816 \$)**;

ATTENDU QUE les coûts excédentaires ont été financés par le fonds général;

ATTENDU les dispositions de l'article 980.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

En vertu de l'article 980.1 du *Code municipal*, il y a lieu d'adopter un règlement pour rembourser la somme de **TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (3 662 \$)** au fonds général, montant représentant les coûts excédentaires pour le prolongement du réseau d'égout chemin des Bois-Blancs.

ARTICLE 3

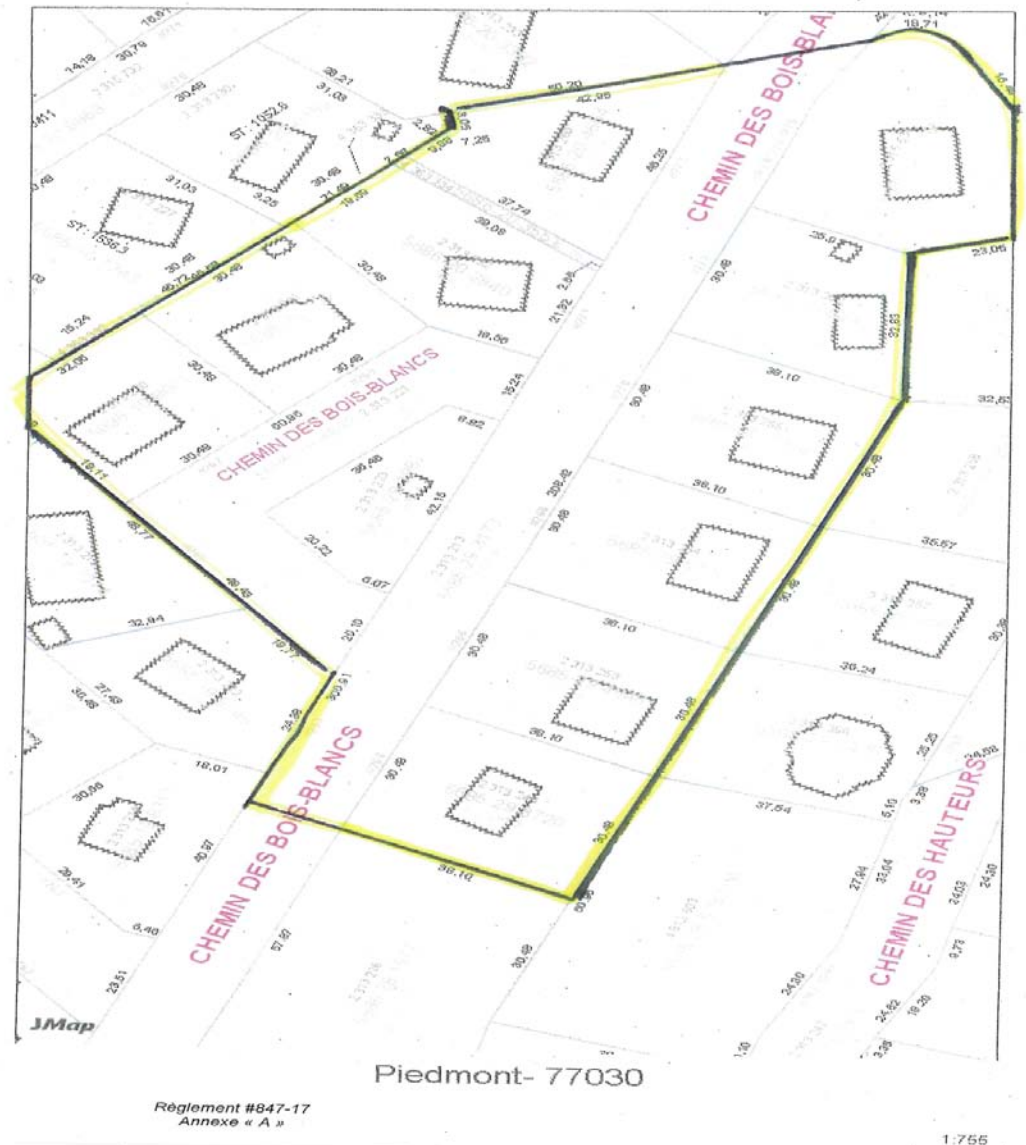
Pour pourvoir au remboursement de ladite somme de **TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (3 662 \$)** au fonds général, et ce pour une période de cinq (5) ans, il sera prélevé chaque année de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'« **Annexe A** » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant la dépense annuelle par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier



11952-0217

Résolution – adoption du projet de règlement #847-17 – règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le projet de règlement #847-17, règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion - règlement #847-17 – règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 847-17, règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général.

11953-0217

Résolution – dispense de lecture – règlement #847-17

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que dispense de lecture soit donnée relativement au règlement #847-17 – règlement décrétant une taxe spéciale imposée au bassin décrit à l'annexe « A » pour rembourser le fonds général, dû au fait qu'une copie dudit projet de règlement a été soumise à tous les membres du conseil lors de la présente séance et que ledit règlement est disponible à quiconque veut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

ADOPTÉE

11954-0217

Résolution – nomination de Mme Sylvie Dupuis présidente d'élection 2017

ATTENDU l'annonce du départ du directeur général;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Dupuis occupe le poste de directrice générale adjointe depuis quelques années;

ATTENDU les dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que Mme Sylvie Dupuis soit nommée présidente d'élection pour 2017.

ADOPTÉE

11955-0217

Résolution – mandat à la firme Innovision+ pour le soutien technologique et matériel aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de services de la firme Innovision + pour l'élection générale municipale 2017 et ce, pour un montant de 3 205,75 \$, plus taxes, le tout tel que détaillé dans son offre de services du 27 janvier 2017.

ADOPTÉE

11956-0217

Résolution – nomination de M. Claude Brunet pro-maire pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que Monsieur Claude Brunet soit nommé pro-maire de la Municipalité de Piedmont, lequel accepte cette nomination, pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017 et qu'il soit autorisé, en l'absence du maire, à signer les chèques, effets bancaires et autres documents.

ADOPTÉE

Résolution – mandat à la firme Équipe Laurence, experts-conseils pour le raccordement du chemin des Perches au réseau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis dernièrement toutes les infrastructures ayant appartenu à la compagnie Labrador, incluant les équipements;

11957-0217

ATTENDU QUE la Municipalité désire se servir desdites infrastructures pour desservir les propriétés situées chemin des Perches;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité mandate la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour préparer les plans et devis pour les travaux de raccordement du chemin de Perches au réseau d'aqueduc municipal, le tout pour un montant 8 500 \$ tel que mentionné dans leur offre de services du 24 janvier 2017.

ADOPTÉE

11958-0217

Résolution – autoriser la directrice des finances à procéder à des affectations budgétaires

ATTENDU les recommandations du Comité des finances;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à imputer à l'exercice financier 2016 les dépenses suivantes :

- Remboursement au fonds de roulement 104 656,78 \$

QUE la directrice des finances soit autorisée à verser au surplus affecté les montants suivants :

- Travaux au poste de suppression chemin du Bois 20 000 \$
- Travaux au poste de suppression chemin du Cap 30 000 \$
- Fonds réservé parc des Sablières 120 000 \$

ADOPTÉE

11959-0217

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à procéder à l'acquisition de cinq (5) parcelles de terrains de la famille Terzi pour la somme de 20 000 \$ et mandater Me Françoise Major, notaire, à préparer ledit contrat

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat pour l'acquisition de cinq (5) parcelles de terrains de la famille Terzi pour la somme de 20 000 \$, à savoir :

- Lot 2 313 210 Place des Fougères
- Lot 2 312 697 Chemin des Sources
- Lot 2 315 965 Chemin du Ruisseau
- Lot 2 313 221 Chemin des Bois-Blancs
- Lot 2 313 237 Chemin de la Montagne

Ledit montant de 20 000 \$ sera payé à même le surplus libre.

QUE Me Françoise Major, notaire, soit mandatée à préparer ledit contrat.

ADOPTÉE

Résolution - dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier de la liste des propriétés – taxes 2016 et antérieure non payées

ATTENDU QUE la directrice des finances a déposé la liste des arriérés de taxes pour les années 2016 et antérieures;

11960-0217

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à prendre les procédures judiciaires pour la perception des taxes contre tout propriétaire dont les taxes n'ont pas été acquittées ou qui n'a pas pris entente avec la municipalité et ce, en date du 27 mars 2017.

ADOPTÉE

11961-0217

Résolution – tarification Campuces 2017

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la tarification pour les activités Campuces pour l'été 2017 s'établissent comme suit :

TARIFICATION 2017			
		Résidents de Piedmont et de Morin-Heights	Non-résidents
ÉTÉ COMPLET (7 semaines) Du 26 juin au 11 août 2017			
1^{er} enfant	5 à 11 ans	450 \$	560 \$
2^e enfant	5 à 11 ans	420 \$	560 \$
3^e enfant	5 à 11 ans	400 \$	560 \$
Club Ado	12 et 13 ans	30 \$	40 \$
TARIFICATION À LA SEMAINE * Été 2017			
1^{er} enfant		110 \$	135 \$
2^e enfant		105 \$	135 \$
3^e enfant		100 \$	135 \$
SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE – semaine du 14 août au 18 août 2017			
1^{er} enfant		95 \$	105 \$
2^e enfant		90 \$	105 \$
3^e enfant		85 \$	105 \$
SERVICE DE GARDE			
Tarif pour l'été			
1^{er} enfant		135 %	135 \$
2^e enfant		115 \$	135 \$
3^e enfant		115 \$	135 \$
À la semaine/enf.		30 \$	30 \$
À la journée		-	-
SORTIES	NON INCLUSES DANS LES PRIX		
CHANDAIL	INCLUS		

ADOPTÉE**Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer un protocole d'entente avec Mme Isabelle Filion pour l'année 2017**

11962-0217

ATTENDU QUE la Municipalité, à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, gère le réseau d'aqueduc de Mme Isabelle Filion chemin des Perches;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Filion procède au déneigement de l'allée, supporte les frais d'entretien du bâtiment où est situé le puits et doit prendre une assurance responsabilité;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que M. le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente avec Mme Isabelle Filion, lequel protocole spécifie les obligations de chaque partie.

ADOPTÉE

11963-0217

Résolution – annuler la résolution #11913-1216 pour le contrat à la compagnie Plomberie Danny Potvin Inc. pour l'installation des compteurs d'eau

ATTENDU QU'en décembre 2016, la Municipalité de Piedmont a octroyé un contrat à Plomberie Danny Potvin Inc. pour l'installation de soixante (60) compteurs d'eau;

ATTENDU QU'en date de ce jour seulement quinze (15) compteurs d'eau ont été installés;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité avise la compagnie Plomberie Danny Potvin Inc. qu'elle annule le contrat par lequel la Municipalité lui a octroyé le mandat d'installer soixante (60) compteurs d'eau.

ADOPTÉE

Installation de quarante-cinq (45) compteurs d'eau

Sujet remis à une assemblée ultérieure.

11964-0217

Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics - Maxime Dagenais

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont embauche M. Maxime Dagenais comme stagiaire non rémunéré au service des travaux publics pour une période de 300 heures de travail à compter du 8 février 2017.

ADOPTÉE

11965-0217

Résolution – demande de dérogation mineure 230, chemin des Cormiers

ATTENDU QUE les propriétaires du 230, chemin des Cormiers ont déposé une demande de dérogation afin de construire une remise à jardin adjacente au garage détaché alors que la réglementation exige un dégagement de deux (2) mètres;

ATTENDU QU'il est impossible de construire une remise à l'arrière de la maison à cause du champ d'épuration et d'une forte pente près de la maison;

ATTENDU QU'il est aussi impossible de construire ledit bâtiment accessoire en cour latérale dû à la présence du garage et d'une autre forte pente;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation causerait un fort préjudice aux demandeurs en empêchant la construction d'un bâtiment accessoire de type remise à jardin;

ATTENDU QUE la remise serait faite des mêmes matériaux et des mêmes couleurs que le garage;

ATTENDU QUE la remise serait construite à l'arrière du garage et serait donc

pratiquement invisible du chemin;

ATTENDU QUE la dérogation ne causerait pas de préjudice aux voisins;

ATTENDU le caractère mineur de la demande;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 230, chemin des Cormiers afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise de jardin) adjacent au garage alors que la réglementation prévoit un minimum de deux (2) mètres, le tout en conformité avec la demande déposée le 19 janvier 2017.

ADOPTÉE

11966-0217

Résolution – demande de PIIA 368, chemin de la Corniche

ATTENDU QUE le propriétaire du 368, chemin de la Corniche souhaite effectuer des travaux de rénovation sur le bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux visent le remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres du bâtiment;

ATTENDU QUE les fenêtres seront de couleur blanche;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en « Canoxel » de couleur « Gris brume XL » et de couleur « Charbon »;

ATTENDU QUE les couleurs du revêtement et des ouvertures s'agencent ensemble;

ATTENDU QUE les travaux rehausseront l'apparence générale du bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation à la résidence située au 368, chemin de la Corniche, le tout en conformité avec la demande déposée le 18 janvier 2017.

ADOPTÉE

Résolution- demande de PIIA 434B, chemin Avila (enseigne)

ATTENDU QUE la locataire du 434-B, chemin Avila a déposé une demande afin de remplacer l'enseigne sur bâtiment déjà en place;

11967-0217

ATTENDU QUE l'enseigne sera en « Alupanel »;

ATTENDU QUE les couleurs sont sobres et s'intègrent au bâtiment;

ATTENDU QU'en plus du logo et des informations de base, l'enseigne proposée illustre la photo d'une dame;

ATTENDU QUE l'enseigne ne se limite donc pas à la description du message ou de l'information;

ATTENDU QU'une demande similaire a déjà été refusée;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne au 434-B, chemin Avila déposée le 19 janvier 2017 dû au fait que ladite enseigne contient une photo alors qu'elle ne doit contenir qu'un message.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

Divers

Résolution – appui au CPE La Barbouille

11968-0217

ATTENDU QUE la garderie Artis a fermé ses portes en janvier dernier;

ATTENDU QUE cette garderie recevait soixante-dix (70) enfants de Piedmont, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'il est impossible de relocaliser ces soixante-dix (70) enfants;

ATTENDU QUE le CPE La Barbouille est intéressé à ré-ouvrir ladite garderie;

ATTENDU QUE le CPE La Barbouille a reçu toutes les autorisations pour développer dans la MRC des Pays-d'en-Haut une garderie de soixante-dix (70) places;

ATTENDU QUE présentement le local occupé par la garderie Artis est disponible;

ATTENDU QUE le CPE La Barbouille doit recevoir les autorisations du ministère de la Famille pour ouvrir ladite garderie en 2017;

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie le CPE La Barbouille afin qu'elle obtienne un permis auprès du ministère de la Famille dans les plus brefs délais pour qu'elle puisse recevoir, entre autres, les enfants qui fréquentaient la garderie Artis.

ADOPTÉE

Résolution – Sommet municipal sur les changements climatiques – 21, 22, 23 mars 2017

11969-0217

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que Madame Marie-Claire Vachon soit autorisée à assister au Sommet municipal sur les changements climatiques qui se tiendra à Montréal les 21, 22 et 23 mars 2017. Il est bien entendu que les frais encourus par Mme Marie-Claire Vachon lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

Levée de l'assemblée

11970-0217

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442(2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire